



Artistique Caennais de Sport Et Loisir

Patinoire de Caen la Mer – 8, rue Jean de la Varenne - 14000 CAEN ☎ 02-31-85-60-46

E-mail : contact@acsel-caen-patinage.fr Site : <http://www.acsel-caen-patinage.fr/>

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES

Protocole applicable aux sportifs et accompagnants à compter du 01/09/2020
Sections Loisirs – Ecole de Glace Enfants et Ados/adultes

Mise à jour du 06/09/2020

Conforme aux recommandations ministérielles, fédérales et de la Ville de Caen.

1. Avant toute reprise d'activité

- a. Pour les personnes ayant contracté la COVID-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise de l'entraînement
- b. Pour les personnes en contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours.
- c. Pour les personnes pour lesquelles l'activité physique a été modérée, il est conseillé de voir son médecin avant la reprise de l'entraînement
- d. Pour les sportifs, il est recommandé une reprise progressive de l'entraînement en durée et en intensité afin de réadapter son corps à l'effort et de limiter les risques d'accident, notamment cardiaque, musculaires ou articulaires, sans oublier l'hydratation habituelle lors de l'effort.

2. Accueil des sportifs et du public

- a. **Le port du masque est obligatoire** pour toute personne de 11 ans et plus
- b. La zone d'attente et d'accueil des patineurs et de leurs parents se fera **dans le hall d'accueil de la patinoire**. Si une file d'attente est déjà présente dans le hall d'accueil, il faudra patienter à l'extérieur le temps que la file d'attente se réduise.
- c. Aucun parent/accompagnateur ne devra patienter **dans la patinoire** pour attendre un patineur pendant son cours (hors gradins ou bord de glace cf point 3)
- d. **Un lavage des mains** (au minima au gel hydroalcoolique) doit être fait à l'**entrée dans la patinoire**.

3. Circulation dans la patinoire

- a. La circulation à l'intérieur de la patinoire se fera **selon les modalités indiquées par la patinoire** de Caen la Mer.
- b. Selon les zones, un **sens de circulation** peut être indiqué. Il est obligatoire de le suivre.

4. Avant le cours

- a. **Pour les cours enfants (Mercredi de 16h30 à 17h15 et Vendredi de 17h45 à 18h30) :**
 - i. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans la patinoire pour toutes les personnes de 11 ans et plus. Pour les patineurs, le masque sera enlevé à



Artistique Caennais de Sport Et Loisir

Patinoire de Caen la Mer – 8, rue Jean de la Varende - 14000 CAEN ☎ 02-31-85-60-46

E-mail : contact@acsel-caen-patinage.fr Site : <http://www.acsel-caen-patinage.fr/>

l'entrée sur la piste et mis dans une pochette au nom de l'enfant sur la balustrade.
Il sera remis dès la sortie de piste

- ii. Après vous être présenté dans le hall d'accueil, le patineur sera dirigé vers le vestiaire « public ».
- iii. Si le patineur sollicite le prêt des patins (cours d'essai), ils lui seront donnés à l'entrée dans le vestiaire.
- iv. Le patineur met ses patins.
 - v. Il prend ses affaires avec lui puis sort du vestiaire et se dirige sur le côté droit (alcôves) afin d'y déposer ses affaires.
- vi. Il se dirige ensuite en bord de piste sur les instructions des entraîneurs/initiateurs et membres de l'ACSEL.
- vii. L'accompagnement par un proche en bord de glace est possible pour les enfants de moins de 8 ans sous réserve du respect des règles de distanciation (1 mètre). Pour les enfants de plus de 8 ans ne sachant pas se chauffer seuls (lacets), l'accompagnement dans le vestiaire est possible par un proche.

b. Pour les cours ados/adultes (Lundi de 20h00 à 20h45 et Mercredi de 7h00 à 7h45) :

- i. Pour rappel, le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans la patinoire pour toutes les personnes de 11 ans et plus. Pour les patineurs, le masque sera enlevé à l'entrée sur la piste et mis dans une pochette au nom du patineur sur la balustrade. Il sera remis dès la sortie de piste.
- ii. Après vous être présenté dans le hall d'accueil, le patineur sera dirigé vers le vestiaire « public ».
- iii. Si le patineur sollicite le prêt des patins (cours d'essai), ils lui seront donnés à l'entrée dans le vestiaire.
- iv. Le patineur met ses patins et laisse ses affaires dans le vestiaire.
 - v. Il sort du vestiaire et se dirige en bord de piste sur les instructions des entraîneurs/initiateurs et membres de l'ACSEL.
- vi. L'accompagnement par un proche est interdit dans les vestiaires ou bord de glace.

5. A la fin du cours

a. Pour les cours enfants (Mercredi de 16h30 à 17h15 et Vendredi de 17h45 à 18h30) :

- i. Les patineurs récupèrent leur pochette avec leur masque (pour les 11 ans et plus) et sortent de glace par la zone « arrière » de la patinoire
- ii. Ils doivent se déchausser dans les alcôves.
- iii. Pour les patineurs devant redonner les patins de prêt, ils devront se diriger ensuite vers le vestiaire afin de récupérer leurs chaussures et rendre les patins.
- iv. La sortie se fait selon les indications des entraîneurs ou des membres de l'ACSEL.

b. Pour les cours ados/adultes (Lundi de 20h00 à 20h45 et Mercredi de 7h00 à 7h45) :

- i. Les patineurs récupèrent leur pochette avec leur masque et sortent de glace par le portillon « droite » lorsqu'on est sur la piste (face aux gradins)
- ii. Ils regagnent le vestiaire public.
- iii. La sortie se fait selon les indications des entraîneurs ou des membres de l'ACSEL.



Artistique Caennais de Sport Et Loisir

Patinoire de Caen la Mer – 8, rue Jean de la Varende - 14000 CAEN ☎ 02-31-85-60-46

E-mail : contact@acsel-caen-patinage.fr Site : <http://www.acsel-caen-patinage.fr/>

6. Accès aux gradins

- a. L'accès aux gradins est possible pour les accompagnants attendant leur enfant.
- b. Cet accès se fait **par l'escalier central** en longeant le côté le plus à gauche de l'escalier (afin de laisser 1 mètre environ de distance en cas de croisement)
- c. De manière latérale, une **distance minimum de 2 sièges** (correspondant à 1 m environ) doit obligatoirement être respectée.
- d. Le **siège de devant et de derrière** doit également rester libre.
- e. Comme dans l'ensemble de la patinoire de Caen la Mer, **le port du masque est obligatoire dans les gradins** pour toute personne de 11 ans et plus.

7. Accès aux sanitaires

- a. Il est impératif de privilégier toujours les **sanitaires les plus proches**.
 - i. Si le patineur est sur la glace => Sanitaires grand public
 - ii. Si le patineur est dans le vestiaire => sanitaires dans le vestiaire public
- b. Le **lavage des mains est obligatoire en entrant dans les sanitaires et avant la sortie**.

8. Equipement

- a. Les patineurs devront venir **directement en tenue de sport adaptée et d'un change**. Ils devront se munir du matériel personnel suivant (aucun prêt ou échange ne sera possible)
 - 1 serviette de toilette personnelle (le cas échéant)
 - Masques lavables ou jetables (durée d'utilisation max : 4h)
 - 1 gourde préremplie ou une bouteille d'eau au nom du patineur
 - 1 paquet de mouchoirs jetables
 - 1 flacon de gel ou solution hydroalcoolique
- b. L'usage de matériel pédagogique du club sera limité au plus strict nécessaire. Dans ce cas, il sera être désinfecté par l'entraîneur après usage selon protocole adapté (matériel fourni)

9. Entraînement

- a. Quand le masque est retiré (entrée sur la glace), il doit être replié, sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et **stocké dans une pochette vide au nom du patineur**. Par conséquent, chaque patineur devra se munir d'une petite pochette. Lors de l'accès à la glace, cette pochette sera placée sur la balustrade, sous les protège-lames du patineur (s'il en possède). Pour rappel, le **masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus**.
- b. Il est fortement recommandé que les jeunes enfants portent des gants lors de la séance par mesure de sécurité et de prévention liée au contexte sanitaire.
- c. Afin d'assurer une parfaite traçabilité d'éventuels « cas contacts », un **cahier de présence** devra systématiquement être rempli par l'entraîneur lors de chaque séance.

10. Après la pratique

- a. De retour chez lui, le sportif devra :
 - i. Mettre sa tenue de sport au lave-linge,
 - ii. Désinfecter ses patins,



Artistique Caennais de Sport Et Loisir

Patinoire de Caen la Mer – 8, rue Jean de la Varenne - 14000 CAEN ☎ 02-31-85-60-46

E-mail : contact@acsel-caen-patinage.fr Site : <http://www.acsel-caen-patinage.fr/>

- iii. Laver sa gourde,
- iv. Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque).

11. Informations diverses

- a. Le respect des gestes barrières habituels est de mise (rappel ci-dessous)
- b. Si vous êtes porteur de symptômes évocateurs du COVID 19 ou si l'un de vos proches est malade, vous ne devez pas venir à l'entraînement et prévenir le club.
- c. Si, au cours de la séance, l'un des participants présente des symptômes évocateurs du COVID, il sera immédiatement mis au repos, à l'écart avec masque et pris en charge au plus vite par les parents ou les accompagnateurs. En cas de signes de gravité (troubles respiratoires importants par exemple), un appel au centre 15 sera nécessaire.
- d. Ce protocole pourra être mis à jour régulièrement selon les directives ministérielles, fédérales ou locales.

Textes de référence

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

Version consolidée au 5 août 2020 intégrant les dispositions du décret modificatif n° 2020-911 du 27 juillet 2020

Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé

Décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a

été prorogé

Avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les **règles de distanciation** dans la mesure du possible



Respecter les **règles barrières**



Se changer et se doucher **à domicile**

(sauf si des vestiaires individuels sont à votre disposition, les vestiaires collectifs quant à eux demeurent fermés)



Limiter à **10 personnes maximum** les groupes ou rassemblements (hors activités sportives)

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



Bien se laver
les mains



Mettre les élastiques
derrières
les oreilles

ou



Nouer les lacets
derrières
la tête et le cou



Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, abaisser
le masque en dessous
du menton et ne plus
le toucher

Comment retirer son masque



Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**